

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE

*Mardi 8 Janvier 2013 à 18h00
Salle du Conseil (1^{er} étage) en
Mairie de SAINT-NOM-LA-BRETECHE
32, Rue de la Fontaine des Vaux*

ORDRE DU JOUR

A. DELIBERATIONS :

- Administration Générale :

- 1) Election du Président de la communauté de communes
- 2) Composition et élection des membres du bureau communautaire
- 3) Délégations de pouvoir confiées au Président par le conseil communautaire

- Finances :

- 4) Instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
- 5) Institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 6) Zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 7) Création d'une régie communautaire à autonomie financière pour la gestion du Cinéma de Maule « Les 2 Scènes »
- 8) Versement d'une avance sur subvention pour la régie communautaire du cinéma de Maule
- 9) Désignation des membres du conseil d'exploitation du Cinéma « Les 2 Scènes » de Maule
- 10) Détermination des tarifs des entrées, boissons, confiseries et de la location des lunettes 3 D du Cinéma « Les 2 Scènes » de Maule

B. QUESTIONS DIVERSES

Harmonisation des bases minimales de CFE

Appel à candidature pour la désignation lors de la prochaine réunion du conseil des membres de la Commission locale d'évaluation des Charges Transférées et de la Commission d'appel d'Offres